



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 30 MAI 2023**



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 MAI 2023

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Nicolas Jobin.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse et les invite à la verrée offerte par Le Centre Belfaux-Futuro en fin de séance.

Le Président demande une minute de silence en mémoire de M. le Conseiller général Frédéric Oberson et de Mme Seylan Yatik, collaboratrice à la Crèche Barbotine, décédés au début du mois de mai.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Laurent Berset du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et de M. Velko Stockel du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Le Président donne la parole à Mme **Andréa Wassmer**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, elle présente M. Velko Stockel.

« Velko Stockel habite le quartier de Champ Bonjard. Il est marié et a trois enfants qui sont de jeunes adultes. Il est informaticien et travaille actuellement dans le domaine de la santé, à Givisiez, au Manoir. Il a été membre du Conseil général, puis Conseiller communal de 2016 à 2021. Il est actuellement membre de la Commission des routes ».

Le Président donne la parole à M. **Christophe Zbinden**, du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, il présente M. Laurent Berset.

« Laurent Berset est, depuis l'âge de 5 ans, domicilié à Belfaux. On peut donc dire que c'est un enfant du village. Laurent est marié, ingénieur en informatique et est membre du Centre Belfaux-Futuro depuis le début de la législature. Il est également Président du tir à 300 m. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ce Conseil général ».

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour et mode de convocation

Le Président rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et toutes les conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce soir, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash de la Commune de Belfaux.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation et sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 29 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 9 mai 2023

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 30 mai 2023, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
4. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant en remplacement de Mme Meissner
5. Election de deux membres de la Commission d'aménagement en remplacement de Mme Meissner et de Mme Grandjean
6. Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (*message 143*)
7. Rapport de gestion 2022
8. Comptes 2022
 - a) Présentation générale des comptes
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Comptes de fonctionnement
 - d) Comptes des investissements
 - e) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - f) Approbation des comptes 2022 et décharge au Conseil communal
9. Demande de crédit d'investissement pour plusieurs études de réduction de vitesse (*message 144*)
10. Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai (*message 145*)
11. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un compacteur à papier de la déchetterie communale (*message 146*)
12. Demande de modification du contrat de Droits Distincts et Permanents (DDP) octroyé à la Société Coopérative Immobilière en Verdaux (*message 147*)
13. Propositions
14. Questions
15. Divers

Un apéritif, offert par le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, sera servi à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Nicolas Jobin



La Secrétaire

Véronique Christan

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

Le Président donne la parole à Mme **Solange Berset**. Elle revient sur le point 10 de l'ordre du jour concernant les propositions. Son intervention concernait un signal « Stop » au carrefour d'Autafond. Lors de la séance de la Commission des routes qui a suivi cette séance du Conseil général, le conseiller communal M. Gabriel Litzistorf l'a informée que le 6 juin 2019, la Commission des routes avait été informée qu'un projet était à l'étude concernant un céder le passage et que le projet avait été soumis au canton. N'étant pas membre de cette commission en 2019, Mme Berset ne pouvait pas être au courant. Dès lors, elle prend acte que la commission précédente a été informée.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion générale et soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par 29 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le Bureau n'a pas d'information à transmettre.

Conseil communal

Le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

PERSONNEL COMMUNAL

« Lors d'un petit-déjeuner enrichi, nous avons eu l'occasion d'accueillir, de prendre congé, de remercier différents membres du personnel communal. Il s'agit de :

- *Mme Florence Bangerter, responsable des devoirs surveillés et Mme Catherine Mauron, conductrice du bus scolaire, toutes deux pour 10 années de service au sein de la commune*
- *Mme Johanna Bapst, conductrice du bus scolaire, qui a démissionné à la fin de l'année dernière*
- *Pour la remplacer, nous avons engagé Mme Nathalie Gremion. Elle a débuté en tant que conductrice du bus scolaire en décembre 2022. Monsieur Jacques Robert, qui a pris son titre de conducteur de bus en mars en effectuant les cours obligatoires, dans le but de remplacer M. Michel Barras qui prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire*
- *M. Raphaël Rizzi a quant à lui débuté son activité à l'édilité et à la déchetterie en novembre dernier.*

A la prochaine rentrée scolaire, nous aurons le plaisir d'accueillir 2 nouveaux apprentis. Il s'agit de Mme Lisa Marmy en tant qu'apprentie employé de commerce, ainsi que M. Leonardo Hummel en tant qu'apprenti socio-éducatif (ASE) pour l'accueil extrascolaire ».

M. **François Vallat**, Vice-syndic, prend la parole

COMMISSION DE LA JEUNESSE

A la fin de l'année scolaire, la commission rencontrera les 3 classes de 8H avec la déléguée à l'enfance et à la jeunesse du canton de Fribourg. Cette rencontre a pour but de définir les attentes et les besoins de ces jeunes qui entreront au cycle d'orientation en septembre. Conjointement, une expertise de terrain sera effectuée par le biais de l'Association REPER. Un éducateur de rue va passer du temps dans différents lieux de la commune. Il rencontrera les jeunes afin de définir leurs attentes. A la fin de l'été, cet éducateur rendra son rapport au Conseil communal.

M. Gabriel Litzistorf, Conseiller communal, prend la parole :

MARQUAGE SUR LA RTE DE CORMINBOEUF

« Comme vous l'avez probablement déjà remarqué, la commune a procédé à un marquage spécial "attention écoliers" au droit du passage pour piétons au croisement du chemin des Ecoliers et de la route de Corminboeuf. L'objectif est de sensibiliser les utilisateurs de la route au fait qu'un grand nombre d'enfants empruntent ce passage pour piétons pour se rendre à l'école. Il est à noter également que les écoliers ne pourront plus faire les patrouilleurs scolaires dès la prochaine rentrée ».

TROTTOIR DE CORMINBOEUF

« Lors de la séance du Conseil du 7 mars, il a été demandé d'étudier la possibilité de créer un passage pour piéton au lieu d'un trottoir à la route de Corminboeuf. Une séance extraordinaire de la Commission des routes a été convoquée le 5 avril avec vision locale en présence d'un ingénieur et du SPC. Lors de cette séance, la Commission a demandé une étude préliminaire pour la réalisation du passage pour piétons.

Suite à ce préavis, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieur pour étudier des avant-projets de passage pour piéton et de cheminement piétonnier moins large le long de la route.

Afin d'avoir un préavis formel du SPC, un dossier complet doit être réalisé. Les avant-projets ont été présentés à la Commission des routes qui préconise d'étudier la variante d'un cheminement piétonnier. En effet, la visibilité pour un passage pour piétons n'est pas suffisante.

L'étude est en cours de réalisation et sera transmise au SPC pour approbation ».

M. Vincent Schickel, Conseiller communal, prend la parole :

REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

« L'information la plus importante que j'ai à vous donner ce soir concerne la révision générale de notre PAL. Nous avons quasi terminé les réponses aux différents points soulevés par les conditions d'approbations reçues en septembre 2021 par le canton. Il y a quelques mois, nous avons dû intégrer, un peu en urgence, une nouvelle exigence du canton et de la confédération sur les Espaces Réservés aux eaux (les EREs). Ces EREs étaient initialement planifiées pour être intégrées dans la prochaine révision du PAL, mais le canton a de nouveau insisté pour que les communes les intègre immédiatement alors même que tous les outils nécessaires pour le faire ne sont pas encore disponibles. Ces EREs ont deux impacts significatifs :

- L'augmentation de la distance non constructible autour des cours d'eaux et rivière,
- et la remise à ciel ouvert de 2 cours d'eaux actuellement sous tuyau.

Un des points potentiellement problématiques est la remise à ciel ouvert du cours d'eau du Châno. Les tracés de remise à ciel ouvert sont indicatifs, mais doivent être inscrits dans le plan directeur communal (PDCom). Une fois inscrits, la commune devra mener une étude de faisabilité technique détaillée et pourra proposer d'autres tracés, ou amener les preuves de l'impossibilité d'une remise à ciel ouvert. Le conseil Communal s'était positionné pour ne pas inscrire ces remises à ciel ouvert dans le Plan Directeur Communal avant que des études plus approfondies soient faites. Une séance de conciliation regroupant le SEEn, le SeCA et la DIME, mon collègue Diego Frieden, et moi-même a eu lieu le 27 avril 2023 afin de trouver un compromis. La DIME nous a cependant avertis que, le package ERE est un tout, émanant de loi fédérales et donc reprises par le Canton, et que de ne pas toutes les intégrer impliquerait un préavis négatif de la DIME sur notre révision du PAL. Le Conseil communal a tout de même pu être partiellement entendu et le tracé de la remise à ciel ouvert du Châno a pu être légèrement adapté. Le Conseil communal a rediscuté de ce sujet à plusieurs reprises et a décidé, dans sa séance du 24 mai 2023, d'inscrire la remise à ciel ouvert du Châno dans le Plan Directeur Communal.

Par totale transparence envers les citoyens, la mise à l'enquête de la révision générale du PAL se fera après les vacances d'été vers le 25 août. Une séance d'information publique sera planifiée le 19 juin à 19h00, et un tout ménage sera rapidement envoyée ainsi qu'un courrier à tous les propriétaires. Au vu des nouvelles demandes du canton et de la région qui n'était pas initialement prévues dans l'offre de notre urbaniste, nous devrions dépasser le budget d'environ CHF 10'000.00.

Je vous informe aussi que courant juin, et sous réserve de l'acceptation de l'Assemblée des délégués de l'ARS qui aura lieu le 1^{er} juin, notre district va mettre à l'enquête un complément du Plan Directeur Régionale. Pour rappel, le Plan Directeur Régionale est l'outil de planification du district

qui se positionne entre le PD Cantonal et le PAL communal. La commune s'est battue pour inscrire dans l'extension du territoire d'urbanisation une potentielle nouvelle zone d'activité afin de répondre au besoin de nos entreprises locales, et ceci a été accepté par le district comme vous pourrez le constater. Je rappelle cependant qu'une extension du TU ne peut être activée, si et seulement si, toutes les autres réserves de terrain ont été épuisées. La Commission de l'aménagement sera convoquée le lundi 26 juin afin d'analyser le PDR, mais aussi intégrer les potentielles remarques de citoyens suite à la séance d'information du 19 juin ».

CONSTRUCTIONS

« Concernant le dicastère des constructions, les promoteurs de la Gotta attendent les dernières autorisations pour commencer la construction des 4 premiers bâtiments. Concernant la démolition, qui elle a reçu toutes les autorisations, cette dernière va donc commencer en septembre et devrait durer jusqu'à la fin de l'année. Si le reste des autorisations arrivent, le début de la construction doit commencer en janvier 2024, pour une livraison des appartements dans le courant 2026 ».

BÂTIMENTS COMMUNAUX

« La rénovation de l'administration communale avance bien et toutes les fenêtres ont été changées. Il reste maintenant à faire le contrôle de toiture et la réparation des poteaux de soutiens des garages. Le budget est pour le moment tenu.

Depuis quelques jours, nous avons commencé un réaménagement léger devant l'administration communale pour y installer une grande table en bois issue de nos forêts. Cette table va permettre aux employés communaux de prendre leur repas dehors, mais cette installation sera ouverte à toute la population. Donc n'hésitez pas à en profiter ».

CENTRALE DE CHAUFFAGE A DISTANCE BELCAD

« Nous avons reçu diverses remarques de citoyens concernant la centrale de chauffage à distance BELCAD qui, de temps à autre, produit trop de fumée et des nuisances sonores. Les raisons de ces désagréments sont le fait que la centrale est utilisée à 100 % de ces capacités. Vu que les 8 premiers bâtiments de la Gotta seront raccordés à Belcad, une nouvelle chaudière à bois sera bientôt installée. Ceci va permettre de résoudre les problèmes rencontrés et d'augmenter significativement le ratio de bois de chauffage vers l'utilisation du gaz. Pour rappel, Belcad utilise actuellement un peu moins de 80 % de bois et le reste est du gaz ».

COÛT DU COURANT ELECTRIQUE DE L'ECOLE

« Enfin, nous avons été avertis par Groupe E que le coût du courant électrique de l'école, indexé en partie sur le marché libre, va tripler en 2023. Fort heureusement, la majorité des ampoules ont été remplacées en LED fin 2022. Nous sommes actuellement en train de remplacer les dernières ampoules et un plan d'économie sera mis en place à la rentrée scolaire ».

RENOVATION DES SALLES DE CLASSE

« Toujours concernant l'école, la rénovation des salles de classe aura lieu durant l'été. Cette rénovation nous oblige de décaler une partie du traditionnel grand nettoyage de l'école. Comme indiqué dans le Flash de mai, nous sommes donc toujours à la recherche de jeunes gens pour effectuer ces nettoyages du 10 au 14 juillet, et du 7 au 11 août. N'hésitez donc pas à en discuter autour de vous ».

Mme Marianne Aebischer, Conseillère communale, prend la parole :

CRECHE BARBOTINE

« Je reviens sur l'annonce faite par M. le Président au sujet du décès à la Crèche Barbotine et je voudrais relever 2 points :

Premièrement, il a fallu informer tout le personnel de la crèche le jeudi matin. Malgré le choc et le chagrin, toute l'équipe est restée soudée et a fait preuve de professionnalisme pour s'occuper des 64 enfants présents ce jour-là dans les 2 structures.

Le 2^e point concerne les parents. Une fois informés de la situation par courriel, ceux qui en avaient la possibilité ont trouvé d'autres solutions de garde le jeudi après-midi et le vendredi. Ils ont été très compréhensifs et solidaires et je les en remercie ».

CENTENAIRE A BELFAUX

« La deuxième information est plus joyeuse. Madame Marie-Louise Sallin a fêté ses 100 ans le 10 mai 2023. Une réception a été organisée à la Résidence des Martinets, à Villars-sur-Glâne le 9 mai, avec sa famille et la présence de Mme la Conseillère d'Etat, Sylvie Bonvin-Sansonens. »

M. **Frantz Simonis**, Conseiller communal, prend la parole :

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

« Je suis ravi de vous informer que le poste de directeur de l'école est désormais mis au concours. Nous souhaitons avoir un leader exceptionnel et expérimenté pour diriger notre école et guider nos élèves vers le succès. Nous souhaitons aussi que cette personne soit en mesure de gérer efficacement les programmes scolaires, les ressources humaines et financières, ainsi que de maintenir une communication claire et positive avec les parents et à la communauté ».

APPLICATION KLAPP

« Klapp a démarré dans notre école, les parents et les enseignants semblent satisfaits. Il va y avoir entre août et novembre une réglementation sur l'application qui sera rédigée par le SEnof.

A noter que l'application n'est pas obligatoire pour les parents ».

RENCONTRE AVEC LES PARENTS DES FUTURS 1H

« Je tiens aussi à vous informer qu'une rencontre est prévue avec les nouveaux parents de 1H de notre école. Cette réunion a été planifiée afin de permettre aux parents de découvrir les installations de l'école, de rencontrer les enseignants et d'en apprendre davantage sur notre programme d'études.

La réunion aura lieu le lundi 05.06.2023 à la salle communale puis aux bâtiments de 1H et 2H. Les parents auront l'occasion de rencontrer le conseiller communal responsable du dicastère de la formation obligatoire, l'équipe enseignante, la responsable de l'AES, la travailleuse sociale, la direction afin de discuter des objectifs de l'année scolaire, de poser des questions sur les activités et les événements à venir ».

SOIREE DES 8 H

« Le conseil des parents, de concert avec la direction de l'école, organise une soirée disco pour les élèves de 8H. Cette soirée est une occasion pour les enfants de danser et de s'amuser avec leurs amis après une année scolaire bien remplie.

La soirée se tiendra le 30 juin à la salle communale de 18h00 à 20h30. Les enfants pourront danser sur des musiques populaires et des décorations spéciales de soirée seront mises en place pour l'occasion.

Nous prenons très au sérieux la sécurité et le bien-être de nos élèves. Il y aura des adultes responsables pour surveiller les enfants durant toute la soirée ».

CAMP DE SKI

« On est tous unanimes à reconnaître que le camp de ski est une occasion unique pour les élèves de s'initier au ski, de découvrir la montagne et de renforcer les liens entre camarades de classe.

Le camp de ski aura lieu à la Lenk Bergbahnen du 25 au 28 mars 2024. Les élèves participeront à des cours de ski, des activités sportives et des soirées animées au chalet. Les élèves seront logés dans des chambres confortables et bien équipées avec des moniteurs expérimentés.

Nous tenons à souligner que la sécurité de nos élèves est une priorité absolue. Nous veillerons à ce que les élèves soient accompagnés d'adultes responsables pendant toute la durée du camp de ski ».

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion.

3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : information

Le Président donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Syndique.

« Comme vous le savez, l'Agglomération actuelle est appelée à se transformer. Des réflexions sont en cours pour savoir sous quelle forme et avec quelles et combien de communes dans le

nouveau périmètre. Dans ce contexte, s'est posée la question de la pertinence de l'élaboration d'un Projet d'Agglomération numéro 5, communément appelé PA5.

J'ouvre une parenthèse : pour rappel, la politique des agglomérations menée par la Confédération vise à favoriser la mise en œuvre d'un développement coordonné des transports et de l'urbanisation dans les zones urbaines. L'ensemble des agglomérations de Suisse est invité à déposer des projets d'agglomération. Les dépositaires de projets d'agglomération jugés efficaces bénéficient de contributions fédérales pour la mise en œuvre concrète de leur vision territoriale développée dans ce document.

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) considère les projets d'agglomération (PA1, PA2, PA3, PA4) comme des plans directeurs régionaux (art. 27 al. 1 LATEC). La planification territoriale établie par l'Agglomération de Fribourg lie donc les autorités communales, cantonales et fédérales en matière d'aménagement.

Je referme ma parenthèse !

Par rapport à l'opportunité ou non d'élaborer un PA5 : après discussion nourrie, le comité d'Agglo a fait la proposition de commencer dès cet été l'élaboration du PA5 puisqu'il en a les compétences et les ressources et surtout parce qu'il estime que si on renonçait à faire ce PA5, toutes les connaissances acquises lors de l'élaboration des précédents PA seraient perdues et difficilement rattrapables pour effectuer un PA6. L'Agglomération actuelle à 10 fonctionnera avec des conventions entre elle et les communes non membres qui feraient des demandes de mesures dans le PA5.

Le lead dans la création de la future association de communes (nouvelle Agglo élargie, dont on ne connaît pas encore le nom forcément...) est sous l'égide de Mme la Préfète. L'Agglomération actuelle à 10 collabore activement et de manière proactive à cette création ».

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

4. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant en remplacement de Mme Meissner

Le Président donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de Mme Solange Berset.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Solange Berset est élue par acclamation.

5. Election de deux membres de la Commission d'aménagement en remplacement de Mme Meissner et de Mme Grandjean

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de Mme Andréa Felder.

« Le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture propose la candidature de Mme Andrea Felder à la Commission d'aménagement : géographe avec une formation post-grade en aménagement du territoire, membre du Conseil général depuis 2010 hormis une courte interruption et membre de la Commission d'aménagement de 2006 à 2021, se remet à disposition pour ladite commission. Nous vous remercions d'accepter sa candidature ».

Le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Il présente la candidature de M. Aurèle Schaller.

« Le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Aurèle Schaller. Aurèle a été assermenté en décembre 2015 au Conseil général. Il n'avait juste pas 19 ans. Par ailleurs, Aurèle siège à la Commission des naturalisations depuis l'automne 2019. Notre candidat a obtenu son Master en management avec option management stratégique et international à l'Université de Genève en 2022. Il est engagé en octobre de la même année chez Arcadimmo, société de promotion immobilière basée au Mont-sur-Lausanne, société au sein de laquelle il occupe la fonction de responsable en recherche des développements fonciers. C'est

avec grand plaisir et un intérêt certain qu'Aurèle se met au service de notre commune. Au vu de ses compétences particulièrement en adéquation avec la tâche proposée, le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture vous invite à soutenir cette candidature. »

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme Andréa Felder et M. Aurèle Schaller sont élus à la Commission d'aménagement.

6. Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (message 143)

Le Président ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture prend la parole.

« Le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture va suivre la proposition du Conseil communal en partie pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées dans le message 143. Nous ajouterons qu'il aurait été intéressant de faire figurer, dans le tableau de répartition des charges par commune, et à côté des données fournies, les taux d'imposition communales et des indicateurs de ressources et charges fiscales.

Ce qui inquiète particulièrement notre groupe, c'est la demande d'augmentation de la limite d'endettement au sujet de laquelle l'Association des CO reviendra certainement à charge. Ce sera une question délicate dont il faudra bien mesurer la portée, notamment du fait que l'endettement prévu par l'ensemble des Associations de Communes est précisément l'un des facteurs qui finissent par mettre les communes à bas potentiel fiscal au pied du mur.

L'Association des CO prétend que sans cette augmentation le projet du CO de Givisiez ne pourra pas voir le jour. Afin de ne pas nous retrouver dans une impasse le jour du vote, nous devons tous anticiper une réflexion sérieuse et notamment le Conseil communal par le biais de ses représentants à l'Association. Pour le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture une augmentation de 25 % de la limite d'endettement est inenvisageable.

En conclusion, nous refusons la modification des statuts présentée dans le message 143 ».

Mme **Solange Berset** du groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture prend la parole.

« Concernant ce message 143, je voulais simplement préciser que j'adhère à la position du Conseil communal de Belfaux qui, lors de l'Assemblée des délégués du 14 décembre 2022, a refusé la modification des statuts. Je dois dire qu'il est surprenant de constater que le Comité de direction accepte de modifier ces statuts au profit d'une seule commune qui a des impôts de plus de 20 centimes de moins pour les personnes physiques par rapport à la commune de Belfaux. Ce qui serait intéressant, c'est de savoir sur quels critères s'est prononcé le Comité de direction pour augmenter cette part pour toutes les autres communes. Il serait également intéressant de savoir si le Comité de direction était unanime ou s'il y a eu d'autres avis à ce sujet. Lorsque l'on apprend par le message que la part de Belfaux avec la construction du prochain CO à Givisiez verra fortement augmenter notre participation financière, toutes les questions restent ouvertes. Pourquoi la commune de Villars-sur-Glâne, pourtant utilisatrice du CO de Pérolles, n'est-elle pas soumise au préciput ? Alors que Belfaux devra payer ce préciput lorsque le nouveau CO de Givisiez sera construit ? De plus, nos élèves devront suivre leurs cours dans un CO dit optimisé. Cela signifie qu'il n'y aura que 36 salles de classe pour 930 élèves alors que dans tous les CO existants on a 36 salles de classe pour 750 élèves. On va mettre près de 200 élèves en plus, alors que si l'on visite les CO actuellement, on voit bien que l'organisation des cours est difficile. Non seulement notre participation augmente, mais nos élèves auront moins de place. Je reste interrogative pour la suite, lorsqu'il est écrit dans le message du CO que Granges-Paccot va sortir du cercle appelé ceinture de Fribourg. Je pense qu'il aurait été intéressant de savoir quel est le coût de cette modification qui sera forcément reportée sur les autres communes de Sarine et du Haut Lac Français et pourquoi est-ce que Granges-Paccot sort du cercle ? Le CO est une entité globale pour la Sarine et le Haut Lac Français. Est-ce que le Comité de direction a étudié les différents systèmes de financements mis en place dans les autres districts ? Lorsque l'on constate que dans le district de la Veveyse, le financement est basé sur un 40 % de la population légale alors que là on nous demande d'augmenter cette participation de 75 à 80 %. Dans la Glâne, les communes sièges paient 5 % de préciput, ici on n'a pas le montant qui est prélevé et 40 % est basé selon la population légale et

60 % selon le rendement de l'impôt fiscal. Ici, on trouve le moyen de proposer une baisse de la participation de la pondération par l'indice fiscal alors que dans toutes les autres communes elle est triplée ou, au minimum doublée. Je pense que Belfaux doit refuser ces augmentations. Certes, pour l'instant ils sont importants, CHF 15'000.00. Par la suite, ce montant va augmenter avec la nouvelle construction. Je pense que l'on doit vraiment être plus strictes dans la gestion de tout ce qui est fait par les Associations intercommunales ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote du Conseil général la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Résultat du vote

Les modifications des statuts sont refusées à l'unanimité par 29 voix.

7. Rapport de gestion 2022

Le Président ouvre la discussion.

Le Président donne la parole à M. **Yvan Chablais** du Mouvement Arc-en-Ciel.

Il demande le taux de fluctuation du personnel communal.

Mme la Syndique lui répond qu'il y a peu de fluctuation. Mme **Rebetez** lui propose de formuler sa demande au point 14 de l'ordre du jour qui traite des questions en y ajoutant les taux d'absentéisme, de maladie et d'accident.

Le Président donne la parole à M. **Thierry Nydegger**. Il fait remarquer que la Commission de Système interne n'a pas été mentionnée. M. **François Vallat** lui répond qu'il s'agit d'un oubli.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion.

8. Comptes 2022

a) Présentation générale des comptes

Le Président donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-syndic en charge du dicastère des finances.

M. Vallat annonce que le bénéfice s'élève à plus de CHF 600'000.00. Il formule quelques remarques en invitant les membres du Conseil général d'énoncer leurs questions lorsque les comptes seront présentés chapitre par chapitre.

b) Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Belfaux.

« Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celles des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal au mois d'avril 2023.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de résultats et des investissements et détails figurant dans les différents chapitres lors de sa séance du 25 avril 2023. Lors de cette séance, la Commission financière a obtenu des explications de chaque Conseiller communal, de Mme Bersier, administratrice des finances, ainsi que du secrétaire communal, M. Wolfer. Des documents complémentaires demandés, durant la séance, ont également été transmis aux membres de la Commission pour leur permettre de se faire une opinion sur les différents postes des comptes ainsi que pour répondre à leurs questions. La Commission financière les remercie pour l'important travail de préparation effectué et les réponses apportées aux questions.

Emprunts

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. En effet, l'emprunt de CHF 3'500'000.00 a été souscrit le 15 décembre 2019 pour une période de 9 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.55 %), l'emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 1.93 %) et l'emprunt de CHF 10'000'000.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) a été souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.83 %) et un emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 18 décembre 2020 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 0.09 %), le dernier emprunt est de CHF 2'000'000.00 et a été souscrit le 30 septembre 2021 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 0.04 %).

Le total des emprunts est de CHF 19'500'000 et les intérêts annuels payés sur ces derniers sont de CHF 144'881.65.

Comptes de résultats

Le budget 2022 du compte de résultats de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 629'080.00. Les comptes de résultat laissent apparaître un bénéfice de CHF 608'503.88 en tenant compte des amortissements obligatoires de CHF 749'965.70, d'une diminution des débiteurs douteux de CHF 36'000.00 (mise en perte, car de nombreuses créances sont devenues irrécouvrables).

La différence entre le budget négatif et le résultat positif 2022 est d'un peu plus de 1.2 million soit environ 9.35 % des revenus budgétés en 2022.

Cette différence est importante et la Commission financière demande au Conseil communal que des situations trimestrielles soient préparées pour permettre d'avoir une vision plus claire de l'état des finances de manière régulière et de pouvoir réagir de manière rapide en cas de grosses différences avec le budget. Ces situations permettront également d'aider le Conseil communal lors de l'établissement du budget annuel. En effet, les 2/3 de cette différence provient des entrées fiscales qui ont été sous-évaluées.

La Commission financière demande également que la base de calcul des entrées fiscales soit changée. En effet, il s'avère que depuis plusieurs années les taux préconisés par le canton ne sont pas en ligne avec ceux de la Commune de Belfaux. La Commission financière demande au Conseil communal de se pencher sur la mise en place d'un système de planification fiscale en se basant sur l'évolution de la population de Belfaux et ne prenne plus la méthode proposée par le canton.

Etat de la dette

La dette nette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2022 (selon l'indicateur n°1 MCH2) est de CHF 10'875'679.25, en diminution de CHF 6'041'098.68 (soit 35.71 %) par rapport à l'exercice précédent (calculé sur la même base MCH2). La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 3'241.00 (selon l'indicateur n°7 MCH2), en diminution de CHF 1'821.00 (soit 35.97 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de la dette est principalement due à l'augmentation de la provision de subventions d'investissements inscrites au passif.

Les indicateurs financiers 2022 sont pour la plupart meilleurs qu'en 2021, même si une grande majorité d'entre eux reste très mauvais. Vous trouverez le détail des indicateurs dans les pages 89 à 97 des comptes.

Remarques

La Commission financière, même si elle est très satisfaite du résultat positif 2022, estime que ce bénéfice est un très mauvais message pour les citoyens à la suite de la récente augmentation des impôts. Elle souhaite que le Conseil communal prépare un message à la population pour expliquer le pourquoi de l'augmentation du taux d'impôts et le résultat positif 2022.

La Commission financière tient également à tempérer l'euphorie que peut générer ce résultat positif. En effet, les années à venir seront difficiles au niveau financier pour la Commune, avec des investissements importants qui vont venir grever le budget comme le nouveau CO, le Réseau Santé Sarine, l'augmentation constante des charges liées qui ne connaît aucune accalmie et dont l'augmentation annuelle est largement supérieure à l'inflation.

Comme vous avez pu le constater, la plupart des indicateurs financiers sont dans le rouge, ce qui nous donne que très peu de marge de manœuvre en cas de surprise financière, le Conseil communal ne peut en aucun cas baisser sa garde et doit continuer à œuvrer pour atteindre l'équilibre financier.

La Commission financière tient également à mentionner que la Commission SCI n'a plus siégé depuis le mois de septembre 2022 et a remarqué dans le rapport détaillé des auditeurs que le point en relation au Système de Contrôle Interne est classifié orange ce qui montre que ce dernier n'est pas totalement efficient et doit être amélioré. La Commission financière demande donc au Conseil communal de réactiver la Commission du SCI afin de permettre d'améliorer les processus de travail et de contrôle.

Conclusion

La Commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges en 2022 et remercie l'ensemble des acteurs (Conseil Communal, l'administration communale et les auditeurs) pour le travail effectué et les documents établis.

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavis favorablement (art. 97 al. 1 let. Cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2022.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire.

c) Comptes de fonctionnement

Le Président passe les comptes par fonction en revue et ouvre la discussion après chaque chapitre.

0 Administration générale

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public et sécurité publique, défense

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. **Yvan Chablais** du Mouvement Arc-en-Ciel.

Son intervention porte sur le point 2120.3611.00 Prestations personnel enseignant – Ecole primaire. La charge se monte à CHF 1'069'573.

« L'école de Belfaux n'a plus de responsable d'établissement à 100 % depuis juin 2022, mais uniquement des remplaçants à des taux de 30 ou 50 % au maximum.

Est-ce que l'imputation du salaire du responsable d'établissement a été corrigée et adaptée à la situation effective ? Avons-nous toujours à charge un salaire de responsable d'établissement imputé selon un taux de 100 % ? ».

M. **François Vallat** lui répond que le Directeur d'établissement est en arrêt maladie et que son salaire est versé par l'Etat de Fribourg. Ces charges sont répercutées sur la commune. Il informe le Conseil général que le poste de directeur.trice a été mis au concours pour la prochaine rentrée scolaire et ceci pour une durée déterminée. M. Vallat insiste sur le fait que la facturation des charges salariales est effectuée par l'Etat en fonction du nombre d'élèves.

Le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il précise que les salaires des enseignants sont imputés aux communes selon une clé de répartition canton/commune. Dès lors, dans une telle situation, l'Etat va recevoir une ristourne de la part de son assureur maladie et de son assurance perte de gain.

Le Président donne la parole à Mme **Solange Berset**. Elle informe le Conseil général que l'Etat verse le 50 % de tous les frais scolaires et les autres 50 % sont répartis entre les communes selon la population légale. Il en est de même avec les frais liés à la maladie ou à l'accident.

M. **Vallat** indique que l'Etat n'a pas d'assurance perte de gain.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culture, sport et loisirs

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Prévoyance sociale

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie publique

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

d) Comptes des investissements

Le Président passe en revue les comptes des investissements et ouvre la discussion chapitre par chapitre.

0 Administration générale

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

e) Rapport de l'organe de révision des comptes

Le Président donne la parole à M. **Thierry Nydegger** pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Belfaux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Belfaux, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 (RA 60) *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels des processus importants.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels

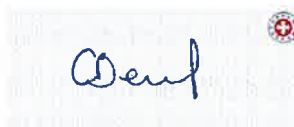
En outre, nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 13 avril 2023

BDO SA



p.p. Benoît Andrey
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



p.p. Catherine Beaud
Révisseure agréée

Annexes
Comptes annuels

f) Approbation des comptes 2022 et décharge au Conseil communal

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2022 ainsi que la décharge du Conseil communal.

Résultat du vote

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par 29 voix.

M. **François Vallat**, Vice-syndic prend la parole.

Il remercie la Commission financière pour ses suggestions qui sont, en grande partie, déjà appliquées par le Conseil communal. Il souligne que de sortir, tous les trimestres, un état de la situation, qui serait intéressant pour la gestion des dépenses, va être compliqué. Concernant le Système de Contrôle Interne (SCI), il est clair que le Conseil communal ne souhaite pas s'arrêter dans la mise en place d'un SCI complet. Il a simplement été décidé dans la commission qu'au vu d'un certain nombre de chantiers qui étaient en cours, que l'on se donnait l'entier de la législature pour arriver au bout de la mise en place de la totalité de ces points liés au SCI. Notre système informatique va être changé. Il nous permettra d'avoir une gestion financière plus affinée que celle que nous avons aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

9. Demande de crédit d'investissement pour plusieurs études de réduction de vitesse (message 144)

Le Président ouvre la discussion générale.

M. **Thierry Defaux** du groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture prend la parole.

« Au nom du groupe PS, Centre Gauche PCS et ouverture, nous sommes favorables à la réalisation d'études en vue de mettre en place des réductions de vitesse au sein de notre commune. Cette initiative vise à renforcer la sécurité routière, améliorer la qualité de vie et encourager la mobilité durable.

Cependant, nous souhaitons recommander au Conseil communal d'adopter une approche de sélection des prestataires basée sur des offres en gré à gré concurrentiel, conformément à la procédure des marchés publics.

Cette pratique permettrait une utilisation responsable et transparente des fonds publics. En favorisant la concurrence équitable, en ouvrant le marché à plusieurs prestataires potentiels, nous encouragerions les entreprises à présenter des solutions innovantes et de haute qualité, tout en maintenant des tarifs compétitifs.

En recourant à des offres en gré à gré concurrentiel, nous serions en mesure de garantir l'obtention des meilleurs services de conseil disponibles, tout en assurant une gestion judicieuse des ressources financières publiques ».

Le Président donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la Commission financière pour la lecture du rapport.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal concernant des études pour limiter la vitesse à 30 km/h afin de garantir la sécurité routière des habitants de la Commune. Elle considère que le coût de CHF 65'000.00 est supportable financièrement et doit être investi pour permettre ces études de modération de vitesse.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 65'000.00.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet le crédit d'investissement pour plusieurs études de réduction de vitesse au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La demande de crédit d'investissement pour plusieurs études de réduction de vitesse est acceptée à l'unanimité par 29 voix.

10. Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai (message 145)

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à Mme **Chantal Barras** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal pour la réparation de la conduite de transport d'eau pour les sources communales. Elle considère que le coût de CHF 70'000.00 est une nécessité pour l'approvisionnement en eau de la Commune et est supportable financièrement.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 70'000.00.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai est acceptée à l'unanimité par 29 voix.

11. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un compacteur à papier de la déchetterie communale (message 146)

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à Mme **Chantal Barras** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde total de CHF 28'537.25, soit un montant inférieur de CHF 1'462.75 au budget voté de CHF 30'000.00.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet le décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un compacteur à papier de la déchetterie communale au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un compacteur à papier de la déchetterie communale est accepté à l'unanimité par 29 voix.

12. Demande de modification du contrat de Droits Distincts et Permanents (DDP) octroyé à la Société Coopérative Immobilière en Verdaux (message 147)

Le Président donne la parole à M. Vincent Schickel, conseiller communal. Il commente le message 147.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet la demande de modification du contrat de Droits Distincts et Permanents octroyé à la Société Coopérative Immobilière en Verdaux au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La demande de modification du contrat de Droits Distincts et Permanents octroyé à la Société Coopérative Immobilière en Verdaux est acceptée à l'unanimité par 29 voix.

13. Propositions

Le Président ouvre la discussion au sujet des propositions et donne la parole à M. **Yvan Chablais** du Mouvement Arc-en-Ciel.

« Je suis heureux de ne pas avoir de déficit en 2022, et que la commune puisse compter sur un bénéfice. J'en remercie le Conseil Communal.

Je constate toutefois que l'augmentation des impôts 2022 n'aurait pas été nécessaire ou du moins qu'une augmentation d'impôts limitée à une année aurait amplement suffi. Une correction s'impose, dans l'intérêt des citoyens.

Je demande au Conseil Communal de proposer un budget 2024 avec un retour aux anciens taux d'impôts 2021. 81 % pour les personnes physiques et 2.0 pour mille pour les contributions immobilières ».

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** qui demande une suspension de séance.

Il est 21h09, la séance reprendra à 21h15.

A 21h15, la séance reprend et le Président ouvre la discussion.

A la demande de Mme **Véronique Rebetez**, M. Yvan Chablais reformule sa proposition.

Proposition

M. Chablais demande au Conseil communal de proposer un budget 2024 avec un retour aux anciens taux d'impôts 2021, soit 81 % pour les personnes physiques et 2 ‰ pour la contribution immobilière.

M. **Gilbert Bapst** au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro informe le Conseil général qu'il est trop tôt pour entrer en matière sur cette proposition. En effet, il relève que le Conseil communal a restreint au maximum les investissements. Raison pour laquelle le bénéfice est si important.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition de M. Chablais au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 2 voix

Non : 24 voix

Abstentions : 3 voix

La proposition est refusée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.

14. Questions

Le Président précise que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, différentes réponses.

Question no 11, déposée le 13 décembre 2022 par Mme Emilie Corminboeuf.

Service des Curatelles de la Sonnaz, qu'en est-il de son fonctionnement ?

La réponse a été donnée lors de la séance du 7 mars 2023, Mme Corminboeuf était excusée. Le Président lui demande si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Corminboeuf prend acte de la réponse qui a été donnée.

Question no 10, déposée le 24 mai 2022 par Mme Christel Grandjean du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture

Courses d'école et camps de ski, est-ce que la commune a l'intention de rattraper leur suppression en raison du Covid ?

Réponse :

Cette diminution de charges de CHF 10'538.40 francs est liée à la suppression des camps de ski dû au Covid. Par contre, d'autres activités moins contraignantes ont été organisées en remplacement des camps. Les enfants de 7-8 H ne pourront pas se rattraper, car ils sont maintenant au CO.

Depuis le début de l'année scolaire 2022-2023, toutes les manifestations et sorties culturelles sont reprises à l'école.

Interrompus en raison du virus pendant 3 ans, les camps reprendront dès l'année scolaire 2023-2024.

Mme Grandjean est satisfaite de la réponse.

Question no 12, déposée le 13 décembre 2022 par Mme Christel Grandjean du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture

Est-ce que la commune pourrait demander une augmentation de la dotation en service de logopédie ?

Réponse :

L'article 9 du règlement SLPI précise que la dotation en personnel pour les thérapeutes (EPT) doit en principe respecter les dotations indiquées par le canton. La commune de Belfaux pourrait cependant décider d'allouer et de financer elle-même des EPT supplémentaires si certaines dotations s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins.

Pour information, Belfaux a bénéficié d'une augmentation de 0.10 EPT en logopédie au début de l'année 2023 en vue de diminuer l'attente pour un bilan et un suivi en logopédie à l'école.

Mme Grandjean remercie le Conseil communal pour cette réponse. Elle transmettra cette réponse à ses collègues.

Nouvelles questions

Le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Prise de position de M. le Vice-syndic François Vallat, est-ce que des mesures vont être prises ?

« Le groupe Le Centre Belfaux Futuro exprime son étonnement et son incompréhension suite à la prise de position que M. le Vice-syndic François Vallat a exprimé au point 12 "Divers" lors du conseil général de mars dernier (PV du 7 mars 2023, p. 19).

Les mots de M. le Vice-syndic dénotent un irrespect envers le Conseil général en tant qu'Autorité législative. Le ton employé est empreint de reproches : M. le Vice-syndic s'est permis de nous faire la leçon ! C'est inapproprié.

De plus, une prise de parole à titre personnel constitue un manquement à l'usage au sein du Conseil général. Nous rappelons que le règlement du Conseil général (art. 57) interdit au public et aux élus Conseil général de prendre la parole à titre personnel.

La prise de parole "à titre personnel" porte atteinte à la collégialité du Conseil communal.

Enfin, quel est l'intérêt ou l'intention qui conduit à revenir sur un sujet clos, dès lors nul et non avenue, puisque le délai de recours est échu ?

Cela appelle 2 autres questions :

- 1. Est-ce que cette prise de position reflète l'avis collégial du Conseil communal ? Il semble bien que non puisque c'est, je cite : "à titre personnel" ! Toutefois, nous demandons que cela soit clairement dit par le Conseil communal. Cela constitue de fait une atteinte à la collégialité du conseil communal (art. 61 LCo).*
- 2. Des mesures ont-elles été prises pour que cela ne se reproduise pas ? ».*

Le Président donne la parole à Mme **Stéphanie Spaeni** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Parking du cimetière, est-il possible d'entreprendre des démarches pour que « la mise à ban » soit respectée ?

« Malgré la "mise à ban" sur le parking du cimetière, comment se fait-il qu'autant de véhicules soient garés quotidiennement et surtout les week-ends ?

N'y a-t-il pas la possibilité de mandater des entreprises de sécurité pour les contrôles et, si nécessaire, pour amender les contrevenants ? ».

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion.

15. Divers

Il n'y a pas de divers.

Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h30.

Le Président



Nicolas Jobin



La Secrétaire



Véronique Christan

